

MONTAGNES

AU NATUREL

SCOLAIRES

SÉJOURS
EDUCATIFS & SPORTIFS

Activités sportives
Activités manuelles
Visites culturelles
Education à l'environnement
Découverte du milieu naturel

été / hiver 2024 -2025

Édito

C'est avec enthousiasme que nous vous présentons notre toute nouvelle brochure dédiée aux séjours scolaires en montagne. Laissez-nous vous emmener dans un voyage éducatif sans pareil, où l'apprentissage se conjugue avec l'aventure au cœur de nos massifs français.

La montagne, cet environnement fascinant et inspirant, devient le cadre idéal pour des expériences éducatives enrichissantes. Nos séjours scolaires en montagne sont conçus pour offrir bien plus qu'une simple escapade. Ils représentent une opportunité exceptionnelle pour les élèves de se reconnecter avec la nature, de développer leur esprit d'équipe, et d'explorer de nouveaux horizons, tant sur le plan physique qu'intellectuel.

Nos maisons d'accueil, nichées au cœur des plus beaux sites de moyenne montagne, accueillent le jeune public depuis de nombreuses années. Dans cette brochure, vous découvrirez une multitude d'activités soigneusement sélectionnées pour répondre aux besoins éducatifs de vos classes.

L'esprit « Montagnes au Naturel », c'est avant tout la découverte d'activités respectueuses de la nature, et essentiellement inspirées du monde du nordique. De l'initiation au ski de fond ou au biathlon, à la pratique de la randonnée ou de l'escalade ; et en passant par l'observation de la faune et de la flore, chaque expérience est pensée pour stimuler la curiosité, encourager la découverte et favoriser le dépassement de soi.

En parcourant cette brochure, nous espérons que vous ressentirez l'intérêt et l'investissement qui animent nos équipes à l'idée de partager ces expériences uniques avec vous et vos élèves. Les montagnes nous offrent un terrain de jeu incomparable pour apprendre, grandir et s'épanouir, et nous sommes impatients de vous y accueillir.

L'équipe Montagnes Au Naturel

INFOS PRATIQUES 10 avenue Général Champon
38000 GRENOBLE
reservations@ancef.com
04 76 46 60 46
www.montagnesau naturel.com

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 17h



NOS DESTINATIONS

- ▶ Montagnes du Jura p. 8
- ▶ Alpes du Nord p. 14
- ▶ Massif Central p. 20
- ▶ Pyrénées Orientales p. 22

Séjournes Sportivement
Séjournes Simplement
Séjournes Autrement ...

Séjournes Sportivement

Notre cœur de métier c'est le sport !

Nos séjours actifs en pleine nature donnent la possibilité de s'initier ou de se perfectionner à une multitude d'activités sportives ou de loisirs.

Nos moniteurs diplômés d'État encadreront vos groupes en s'adaptant aux niveaux de pratique des enfants et leur feront découvrir leur sport avec passion et pédagogie.

NOS ACTIVITÉS

De la glisse

- Ski de fond
- Ski de randonnée
- Biathlon
- Ski alpin

De la grimpe

- Parcours aventure
- Escalade
- Via ferrata
- Alpinisme

Du fun

- Tir à l'arc
- Course d'orientation
- Construction d'igloo
- VTT / VTC / VAE

En marche

- Randonnée raquettes
- Randonnée pédestre
- Marche nordique

Au frais

- Canyoning
- Spéléologie
- Canoë-kayak
- Voile
- Baignade

En bonne compagnie

- Chiens de traîneaux
- Ski joering
- Rando ânes
- Cani-rando
- Équitation



Séjournes Simplement

Afin de faciliter vos démarches, nous vous assurons des **séjours clés en main et sur mesure**. Un **interlocuteur unique** saura orienter votre choix de destination et personnaliser le programme de votre séjour selon vos attentes.

Faites-nous part de vos envies, on s'occupe du reste !

**HÉBERGEMENT + PENSION COMPLÈTE +
ACTIVITÉS + ENCADREMENT + MATÉRIEL**



Séjournez Autrement

Soucieux du respect de l'environnement et de la vie des territoires, nous avons sélectionné nos destinations dans des villages à dimension humaine, où la nature est préservée et où règnent convivialité et calme. Nos équipes, amoureuses de leur territoire, vous feront découvrir leur région de manière sincère et passionnée.

Nous vous proposons des séjours dans un cadre authentique, loin de l'agitation des grandes stations de montagne.



Organisateur de séjours scolaires à la montagne depuis presque 50 ans, nous accueillons les élèves de la maternelle au lycée.

Nos séjours reflètent les valeurs de notre association, ils sont encadrés par nos moniteurs sportifs diplômés et passionnés et se déroulent dans des lieux privilégiés au cœur d'une nature préservée.

Nous élaborons des séjours éducatifs, basés sur la découverte du milieu montagnard à travers un panel d'activités sportives et culturelles. Afin de répondre aux objectifs pédagogiques que chacun souhaite donner à son séjour, nous concoctons avec vous des **programmes à la carte**, qui s'articulent autour de différentes thématiques.

EXEMPLE D'EMPLOI DU TEMPS

	PETIT DEJEUNER	MATIN	DEJEUNER	APRES MIDI	DINER
LUNDI		Accueil et installation	X	Libre ou jeux de neige	X
MARDI	X	Gr A: Séance ski nordique Gr B: libre ou jeux neige	X	Gr B: Séance ski nordique Gr A: libre ou jeux neige	X
MERCREDI	X	Gr A: Séance ski nordique Gr B: libre ou jeux neige	X	Gr B: Séance ski nordique Gr A: libre ou jeux neige	X
JEUDI	X	Gr A: Balade découverte chiens de traîneaux Gr B: libre ou jeux neige	X	Gr A: Balade découverte chiens de traîneaux Gr B: libre ou jeux neige	X
VENDREDI	X	Libre ou jeux neige	X	Départ et retour	

Programme indicatif soumis à modifications

Toutes nos maisons possèdent les agréments nécessaires à l'accueil du public scolaire à partir de 6 ans.

Certaines ont également l'agrément PMI qui leur permet d'accueillir les enfants dès l'âge de 3 ans.

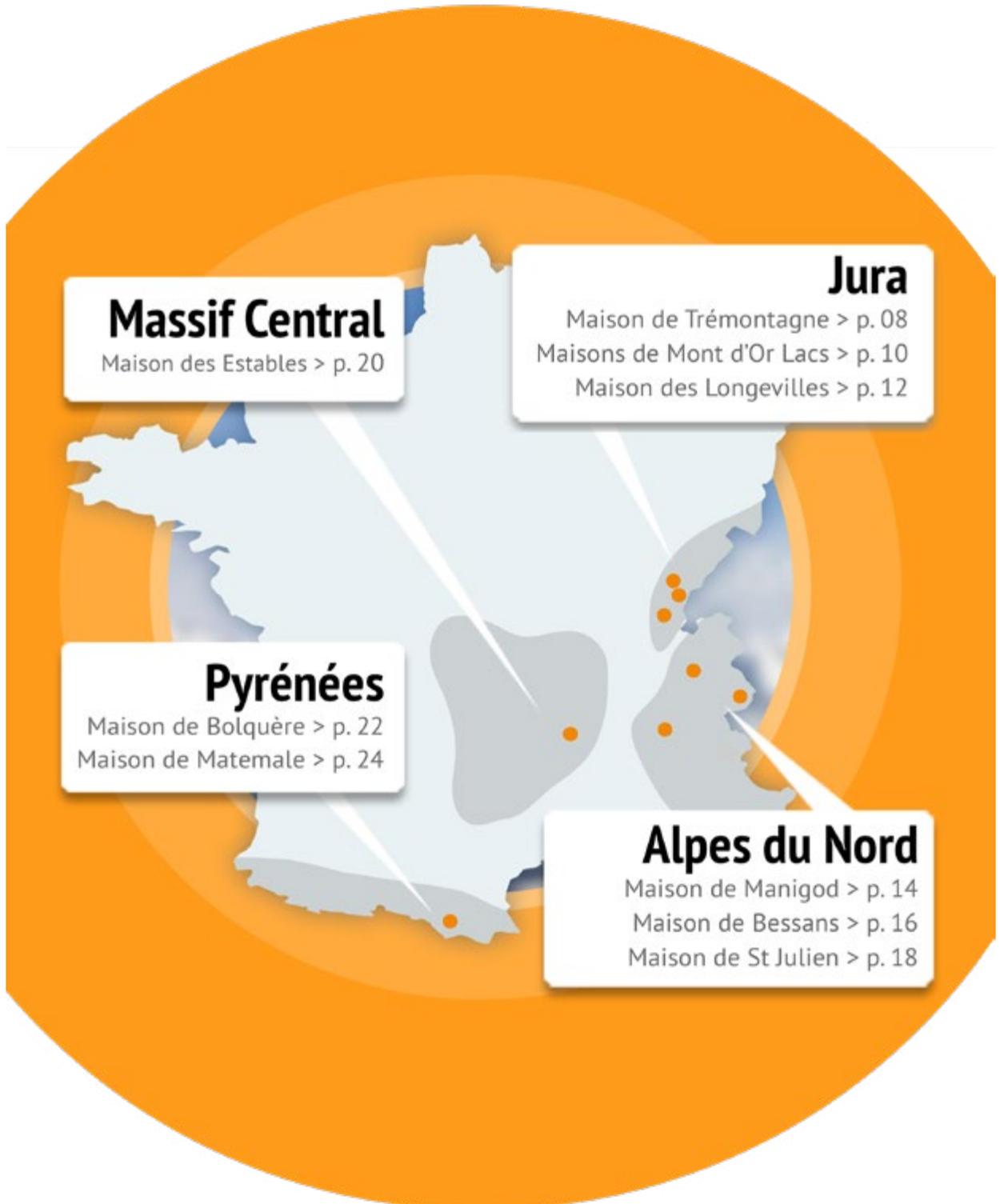




Nos maisons

Voici l'ensemble de nos destinations, au coeur des grands massifs de montagne de France : Jura, Alpes, Pyrénées, ou Massif Central. Vous trouverez forcément la destination que vous cherchez.

Nos maisons ont hâte de vous accueillir !





L'HÉBERGEMENT

LA SITUATION

Bienvenue à la Maison de Trémontagne ! Située en pleine nature, à l'écart des routes et en lisière de forêt, vous trouverez calme et détente dans un cadre unique avec une vue imprenable sur les monts Jura !

Vous cherchez un lieu pour un séjour scolaire ? La Maison de Trémontagne est le cadre idéal ! Au départ de celle-ci, vous avez un accès direct aux sentiers de randonnée, aux pistes de ski de fond, aux itinéraires de raquettes.... Quelle que soit la saison, notre équipe vous propose des programmes sur-mesure qui s'adapteront aisément à votre projet éducatif et à tout âge, de la primaire au lycée.

LES ÉQUIPEMENTS

- 28 chambres de 2 à 5 personnes dont 2 chambres adaptées pour l'accueil de personnes à mobilité réduite. Les lits seront fait à votre arrivée.
- 5 salles d'activités et/ou classe
- Bar
- Salle de ping-pong
- Salle de télévision
- Grande salle de spectacle équipée
- Séchoir/buanderie
- Terrain de pétanque
- Terrain de volley
- Parking privé

Publics accueillis : du primaire au lycée



ACCÈS

Train : gare de Saint-Laurent-en-Grandvaux, puis transfert vers Prénovel en navette
Route : A39 sortie Lons le Saunier - A40 A 404 sortie Oyonnax



DOMAINE SKIABLE

- Domaine nordique de Prénovel-Nanchez



LES PLUS

- Accessibilité PMR
- Prêt de matériel et encadrement des activités
- Environnement naturel

Informations et contact : reservations@ancef.com - 04 76 46 60 46



HIVER

AUTRES ACTIVITÉS

Sensibilisation à l'environnement
Visite de musées
Parc Polaire

ACTIVITÉS SPORTIVES

Ski de fond / Ski alpin / Raquettes / Biathlon
Luge / Balade en chien de traîneau /
Construction d'igloo / patinoire

COCKTAIL NORDIQUE

à partir de
**278 €*
par enfant**

5 jours - 4 nuits

En adéquation avec votre projet pédagogique, nous pouvons vous proposer une multitude d'activités : initiation au ski de fond, sensibilisation à l'environnement, balade en raquettes ou en chiens de traîneaux, luge, construction d'igloo, musée du jouet, visite de fruitière à comté... Vous avez l'embaras du choix !



PRINTEMPS / AUTOMNE

AUTRES ACTIVITÉS

Faune et Flore
Visite de fruitière
Visite de saline
Visite de grotte
Boissellerie

ACTIVITÉS SPORTIVES

Course d'orientation / Tir à l'arc / Cani-rando
Escalade / Accrobranche / Biathlon
Randonnée / Rando-ane / VTT/ Sarbacane

FAUNE ET FLORE DU JURA

à partir de
**260 €*
par enfant**

5 jours - 4 nuits

Nous vous proposons un séjour axé sur la découverte sensorielle du milieu naturel des montagnes jurassiennes. A travers des activités ludiques et sportives, les enfants apprendront à reconnaître les différents arbres, les plantes et les animaux qui peuplent la montagne.



* Hébergement, pension complète, activités

Informations et contact : reservations@ancef.com - 04 76 46 60 46



L'HÉBERGEMENT

LA SITUATION

Au pied du Mont d'Or (1463 m), aux portes de la Suisse et à proximité des lacs de Saint-Point et de Remoray, les espaces de Mont d'Or Lacs vous proposent un accueil typiquement franc-comtois.

L'équipe des maisons de Mont d'Or-Lacs vous accueille dans un cadre naturel unique et préservé et vous propose un large choix d'activités que vous pouvez combiner pour créer le séjour qui correspond à votre projet d'une part et à votre budget d'autre part.

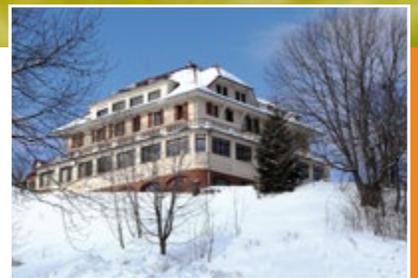
LES ÉQUIPEMENTS

4 maisons à votre disposition :

- Maison des Longevilles Mont d'Or : 24 chambres - 90 lits - située au pied du Mont d'Or, dans un cadre calme et reposant, hébergement à l'architecture typiquement jurassienne.
 - Maison de Jougne : 42 chambres - 170 lits - située sur les hauteurs de Jougne, ancien hôtel de caractère.
 - Maison de Loutelet : 18 chambres - 90 lits - située en bordure des villages de Touillon et Loutelet, bâtiment jurassien en pleine campagne.
 - Maison de Mouthe : 40 chambres - 160 lits - située au pied des pistes de la station de la source de Doubs, bâtiment dans un style jurassien.
- Salons et salle TV / Bibliothèque / Salles d'activités / local à ski
 - Centre équestre
 - Base nautique (lac Saint Point)



Publics accueillis : de la maternelle au lycée



ACCÈS

Train : ligne TGV Paris-Lausanne, gare de Frasne puis navette.

Route : à 5 mn de la RN57



DOMAINE SKIABLE

- Domaines alpins de Métabief et de Mouthe.
- Domaine nordique des Lacs et Montagnes du Haut Doubs



LES PLUS

- Animations nombreuses et variées.
- Stations de ski de Métabief et de Mouthe à proximité.
- Séjours tout compris personnalisables.

Informations et contact : reservations@ancef.com - 04 76 46 60 46



HIVER

AUTRES ACTIVITÉS

Balade à poney
Visite de l'écomusée de la montagne
Visite du Parc Poilaire

ACTIVITÉS SPORTIVES

Ski de fond / Ski alpin / Raquettes / Biathlon
Luge / Ski joering / Igloo

INITIATION AUX SPORTS D'HIVER

5 jours - 4 nuits

à partir de
300 €*
par enfant

Les paysages enneigés du plateau jurassien et ses vues uniques sur les Alpes raviront petits et grands. Une destination idéale pour l'initiation aux sports d'hiver.

Vous bénéficierez des infrastructures des stations de ski alpin de Métabief et Mouthe, et d'un des plus beaux domaines de France de ski nordique. Sans oublier toute une palette d'autres activités « neige ».



PRINTEMPS / AUTOMNE

AUTRES ACTIVITÉS

Fabrication de nichoirs et de maquettes de paysage
Visite de ferme biologique

ACTIVITÉS SPORTIVES

Course d'orientation / VTT / Canoë-kayak
Equitation / Accrobranche / Escalade
Randonnée / Paddle / Tir à l'arc

SÉJOUR ENVIRONNEMENT

5 jours - 4 nuits

à partir de
280 €*
par enfant

Nous vous proposons différents ateliers de découverte de la biodiversité et des enjeux de sa préservation, ainsi que des activités sur l'eau, dans la nature et dans nos usages domestiques, répartis sur 6 à 8 demi-journées d'activités encadrées.



* Hébergement, pension complète, activités

Informations et contact : reservations@ancef.com - 04 76 46 60 46



L'HÉBERGEMENT

LA SITUATION

La Maison des Longevilles bénéficie d'une situation géographique remarquable.

De grands sites naturels sont directement accessibles, comme le Mont d'Or (plus haut sommet du Doubs), le lac Saint Point (3ème lac naturel de France) ou encore la frontière suisse.

Vous pourrez aussi profiter d'une région au patrimoine très riche, qu'il soit historique avec le chateau de Joux, culturel avec l'écomusée ou gastronomiques avec les diverses fruitières ou caves d'affinage du comté.

Sans oublier les attraits touristiques hiver comme été de la station de ski de Métabief située à 1km du centre.

LES ÉQUIPEMENTS

- 17 chambres de 1 à 8 places , toutes équipées de sanitaires complets (douche, lavabo, WC)
- 2 salle à manger de 60 et 30 places
- une grande salle de jeu avec billard, baby foot, air hockey, ping pong
- 2 salles de classes de 30 et 50 places équipées de vidéoprojecteurs
- une salle multimédia avec vidéo projecteur et sonorisation
- un vestiaire avec sèche chaussures
- un local ski avec un parc de plus de 400 skis et raquettes
- une terrasse de plus de 100m2
- un gymnase avec mur d'escalade
- un terrain extérieur aménagé de 3000m2 avec terrain de foot, de pétanque...

Publics accueillis : du primaire au lycée



ACCÈS

Train : ligne TGV Paris-Lausanne, gare de Frasne puis navette.

Route : à 5 mn de la RN57



DOMAINE SKIABLE

- Domaines nordique et alpin de Métabief



LES PLUS

- Animations nombreuses et variées.
- Station de ski de Métabief à proximité.



HIVER

ACTIVITÉS SPORTIVES

Ski de fond / Ski alpin / Raquettes / Biathlon
Luge / Balade en chien de traîneau

SKI ALPIN ET MULTI-GLISSES

5 jours - 4 nuits

à partir de
**320 €*
par enfant**

La classe d'hiver est l'occasion parfaite d'apprendre ou de se perfectionner en ski alpin, d'avoir un coup de coeur pour le ski de fond, de découvrir la montagne en raquettes, ou encore de s'amuser et se détendre en luge et en constructions d'igloos !



PRINTEMPS / AUTOMNE

ACTIVITÉS SPORTIVES

Course d'orientation / VTT / Canoë-kayak
Tir à l'arc / Accrobranche / Escalade
Spéléologie / Biathlon / Canyoning

AU FIL DE L'EAU

5 jours - 4 nuits

à partir de
**260 €*
par enfant**

Un séjour qui vous emmène découvrir les secrets de l'eau dans tous ses états.
Au programme : une approche ludique du cycle de l'eau, de la découverte des biotopes aquatiques, de la faune et des initiations aux activités nautiques.
Un séjour équilibré entre sport, sciences et découvertes.



* Hébergement, pension complète, activités

Informations et contact : reservations@ancef.com - 04 76 46 60 46



L'HÉBERGEMENT

LA SITUATION

Située à 1500 m d'altitude, au Col de la Croix-Fry à Manigod en Haute-Savoie, notre Maison, centre d'hébergement associatif, vous accueille toute l'année, dans un cadre majestueux de montagnes, d'alpages et de forêts.

Classes de neige, classes de découverte, séjours sportifs, artistiques et scientifiques, soyez les bienvenus au coeur de la chaîne des Aravis.

LES ÉQUIPEMENTS

- 48 chambres de 2 à 5 lits, toutes équipées de sanitaires complets (douche, lavabo, WC)
- 2 salles de restaurant
- 1 salle de détente d'une capacité de 100 personnes
- 5 salles de classes équipées de tableaux blancs interactifs
- 1 salle audiovisuelle d'une capacité de 100 personnes
- un vestiaire avec sèche chaussures
- un local ski
- un parc de 300 paires de skis alpins, skis de fond, raquettes, luges.

Publics accueillis : du primaire au lycée



ACCÈS

Train : gare d'Annecy puis navette par autocar en saison

Route : à 33 km d'Annecy par la D16



DOMAINE SKIABLE

- Domaine nordique de Beauregard
- Domaine alpin de la Clusaz



LES PLUS

- Chambres PMR
- Centre rénové
- Au pied des pistes (fond et alpin)



HIVER

ACTIVITÉS SPORTIVES

Ski de fond / Ski alpin / Raquettes / Biathlon
Luge / Balade en chien de traîneau

SPORTS DE GLISSE ET MONTAGNE

5 jours - 4 nuits

à partir de
**330 €*
par enfant**

Au pied du centre, vous avez accès direct sur les domaines de ski : une situation privilégiée pour la découverte de la montagne en hiver.

Chaque projet est unique et nous sommes à votre écoute pour vous aider à construire votre projet de classe.



PRINTEMPS / AUTOMNE

ACTIVITÉS SPORTIVES

Course d'orientation / VTT / Canoë-kayak
Tir à l'arc / Accrobranche / Escalade
Randonnée / Canyoning

NATURE, SPORT & CULTURE

5 jours - 4 nuits

à partir de
**340 €*
par enfant**

Les enfants vont découvrir et parcourir l'histoire, la culture et le patrimoine du massif des Aravis, mais aussi pratiquer les différentes activités qui s'y prêtent selon le thème adapté à vos besoins : nature et Patrimoine, sports en montagne des Aravis et au lac d'Anecy (canoë, kayak, paddle...),...



* Hébergement, pension complète, activités

Informations et contact : reservations@ancef.com - 04 76 46 60 46



L'HÉBERGEMENT

LA SITUATION

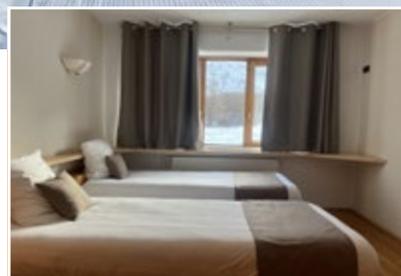
La Maison de Bessans est idéalement située en Savoie, entre les parcs nationaux de la Vanoise et du Grand Paradis. Elle garantit un hébergement en harmonie avec son environnement et propose un tourisme durable respectueux de notre territoire labellisé «Terre d'Alpinisme» par l'UNESCO en juin 2021.

Nous mettons à votre service nos 50 ans d'expérience pour faire découvrir à notre public l'environnement naturel d'exception de cette haute vallée préservée.

LES ÉQUIPEMENTS

- Chambres de 2 à 3 places
- 1 salle de restauration
- Salle de travail/regroupement
- Salons et salle TV
- Jeux : ping pong, babyfoot, fléchettes
- Bibliothèque
- Local à skis
- Sèches-chaussures
- Parc de skis et raquettes

Publics accueillis : du primaire au lycée



ACCÈS

Train : gare de Modane puis navettes Altibus.

Route : A43 puis D1006



DOMAINE SKIABLE

- Domaine nordique de Bessans
- Domaines alpins de Val cenis (10 min) et de Bonneval (5 min)



LES PLUS

- Animations nombreuses et variées.
- Au pied des pistes de ski de fond



HIVER

AUTRES ACTIVITÉS

Visites culturelles

ACTIVITÉS SPORTIVES

Ski de fond / Raquettes / Biathlon
Luge / Balade en chien de traîneau

NEIGE NORDIQUE

à partir de

**424 €*
par enfant**

5 jours - 4 nuits

Nous vous proposons une découverte maximale du monde hivernal montagnard, du ski de fond et de la raquette, sans oublier les richesses du patrimoine culturel local.

Un séjour ludique et de découverte pour repartir avec de beaux souvenirs..



PRINTEMPS / AUTOMNE

AUTRES ACTIVITÉS

Visite de ferme
Visites culturelles

ACTIVITÉS SPORTIVES

Course d'orientation / Randonnée
Biathlon (tir laser)

SPORT ET NATURE EN VANOISE

à partir de

**344 €*
par enfant**

5 jours - 4 nuits

Un séjour varié mêlant activités sportives, encadrées par des moniteurs diplômés d'Etat, et découverte de l'environnement montagnard et du patrimoine local. Une offre spécialement conçue pour vous, pour un maximum de plaisir.



* Hébergement, pension complète, activités

Informations et contact : reservations@ancef.com - 04 76 46 60 46



L'HÉBERGEMENT

LA SITUATION

Notre Maison est implantée à Saint Julien en Vercors. En moyenne montagne, à 900m d'altitude ce petit village de 300 habitants, a conservé son aspect rural, hérité de siècles d'exploitation agricole et forestière. Loin du bruit et de l'agitation, le centre est situé dans le hameau « la Matrassière » avec une architecture typique du Vercors.

Bâtisse traditionnelle entourée d'un parc d'un hectare, notre centre de vacances dans le Vercors vous accueille toute l'année au pied de de la plus grande Réserve Naturelle de France au cœur du Parc Naturel Régional du Vercors.

LES ÉQUIPEMENTS

- 70 lits répartis en 13 chambres de 2 à 7 lits, dont une en accès PMR (32 places adaptées pour les maternelles)
- Une salle de restauration de 70 couverts (85m²)
- Une salle d'activité de 30m²
- Un salon avec télévision
- Une chambre accessible PMR avec douche et lavabos
- Un espace entrée/vestiaire
- Bureau + hall d'accueil avec babyfoot
- Deux chalets salle de classe/ d'activité de 45m²
- Un parc d'un hectare
- Un espace camping insolite
- Des sanitaires extérieurs
- Une terrasse avec mobilier extérieur et barbecue



Publics accueillis : de la maternelle au lycée



ACCÈS

Train : gares de Grenoble et Valence TGV à 1 h.

Route : depuis Grenoble, route d'Engins et Gorges de la Bourne. Depuis Valence, route des Grands Goulets



DOMAINE SKIABLE

- Site nordique d'Herbouilly à 10 km
- Station de ski alpin de Villard de Lans à 20 km



LES PLUS

- Convivialité
- Aide au dossier administratif
- Cuisine maison bio, local et de saison



HIVER

AUTRES ACTIVITES

Tir laser
Escape game
Visites culturelles
Alimentation
Musique

ACTIVITÉS SPORTIVES

Ski de fond / Ski alpin / Raquettes / Biathlon
Luge / Balade en chien de traîneau

MONTAGNE EN HIVER ET MUSIQUE

à partir de

**380 €*
par enfant**

5 jours - 4 nuits

Comprendre la montagne en hiver et ses secrets tout en découvrant la musique! Un programme riche et passionnant qui mêle activités en extérieur comme le ski de fond, la randonnée en raquettes, le biathlon, la découverte de la faune en hiver... et des activités pour découvrir la musique bien au chaud! A déguster avec ou sans neige mais sans modération!



PRINTEMPS / AUTOMNE

AUTRES ACTIVITES

Préhistoire
Astronomie
La Résistance
Développement durable

ACTIVITÉS SPORTIVES

Course d'orientation / VTT / Canoë-kayak
Tir à l'arc / Accrobranche / Escalade
Spéléologie / Biathlon / Canyoning

SAVOIR ROULER À VÉLO

à partir de

**350 €*
par enfant**

5 jours - 4 nuits

Programme phare de l'Education Nationale, le «savoir rouler à vélo» permet aux enfants de primaires de bénéficier de «3 blocs» d'apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Avec ce séjour, les enfants pratiquent et appréhendent ces apprentissages pour obtenir à la fin de la semaine leur diplôme du «savoir rouler à vélo»!



* Hébergement, pension complète, activités

Informations et contact : reservations@ancef.com - 04 76 46 60 46



L'HÉBERGEMENT

LA SITUATION

Notre structure d'hébergement se situe dans le village Les Etables en Haute-Loire, au pied des remontées mécaniques. À une altitude de 1343m, cette commune est la plus haute du Massif Central. Ce village de caractère vit au fil des saisons. Son climat continental de moyenne montagne donne envie de découvrir ses paysages tout au long de l'année.

LES ÉQUIPEMENTS

- 110 lits (simples et superposés) en chambres de 3 ou 4 lits
- 3 chambres accessibles aux personnes à mobilité réduite (2 & 3 lits)
- Salle d'eau avec douche et WC dans chaque chambre
- Vestiaire avec placards de séchage
- 2 salles à manger
- 4 salles d'activités dont une avec télévision grand écran plat et cheminée
- Bibliothèque
- WIFI
- Baby-foot
- Tables de ping-pong
- Grande salle multi-activités (170 m²) avec mur d'escalade et tapis de judo
- Terrain de foot



Publics accueillis : de la maternelle aux études supérieures



ACCÈS

Train : gare du Puy en Velay (à 30 km es Etables)

Route : à 2h15 de Lyon et de Clermont-Ferrand et à 1h30 de Saint-Étienne.



DOMAINE SKIABLE

- Domaine nordique du Mézenc
- Domaine alpin des Etables



LES PLUS

- Animations de soirée.
- Au pied des pistes de ski alpin.



HIVER

AUTRES ACTIVITES

Tir laser
Escape game
Pain et fromage
Visite de ferme

ACTIVITÉS SPORTIVES

Ski de fond / Ski alpin / Raquettes / Biathlon
Luge / Balade en chien de traîneau /
Construction d'igloo / Luge 4 saisons

SÉJOUR TRAPPEUR

5 jours - 4 nuits

à partir de

319 €
par enfant

Les vastes étendues du Mont Mézenc se prêtent à merveille à la pratique des activités nordiques. Nous vous proposons une immersion en pleine nature en mode «trappeur» : ski de fond, chien de traîneau, construction d'igloo.



PRINTEMPS / AUTOMNE

AUTRES ACTIVITES

Faune
Sources de la
Loire
Volcanisme
Développement
durable

ACTIVITÉS SPORTIVES

Course d'orientation / VTT / Escalade
Accrobranche / Biathlon

A LA DÉCOUVERTE DES VOLCANS

5 jours - 4 nuits

à partir de

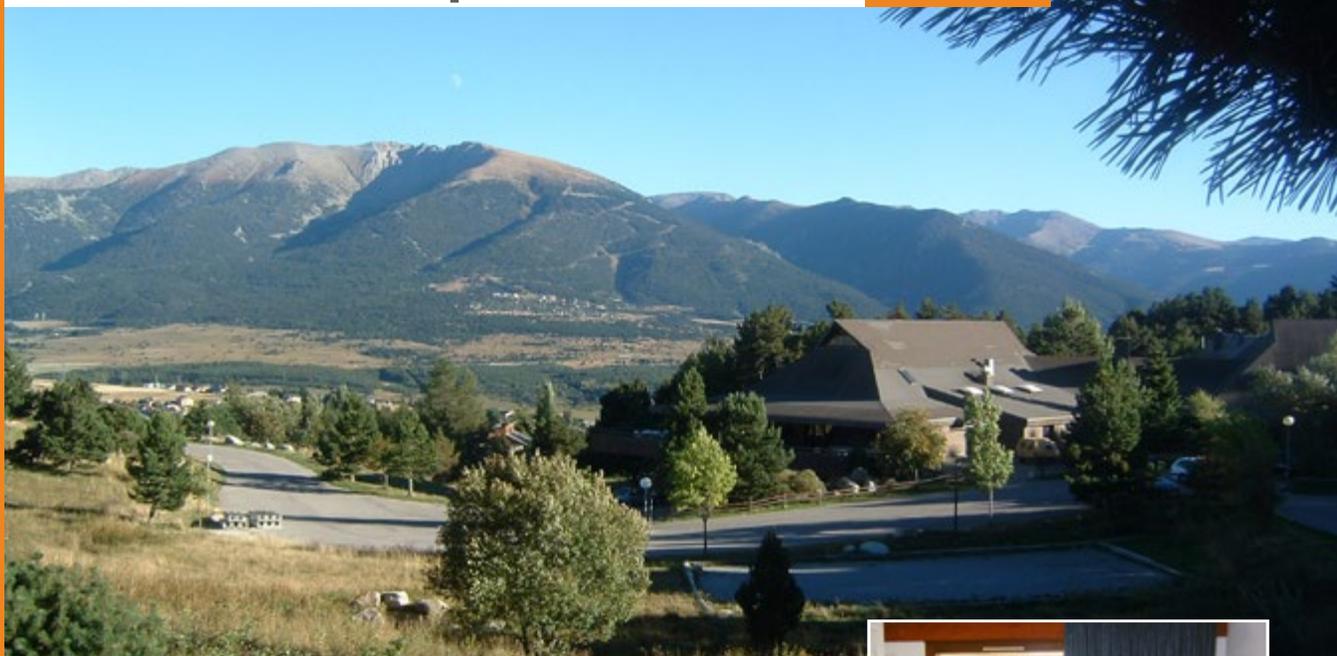
258 €
par enfant

Le village des Estables s'ouvre sur de vastes espaces volcaniques. Ce territoire est donc idéal pour partir à la découverte du volcanisme. Entre activités sportives et sciences, nous vous concoctons un programme varié avec nos intervenants spécialisés.



* Hébergement, pension complète, activités

Informations et contact : reservations@ancef.com - 04 76 46 60 46



L'HÉBERGEMENT

LA SITUATION

La Maison est idéalement située dans un écrin de verdure en plein coeur du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, entre Pic du Canigou appelé aussi montagne sacrée des Catalans, les sites Vauban, les sources d'eaux chaudes et le site classé des Bouillouses. Les possibilités pour les amoureux de nature sont multiples!

Entre le village de Bolquère et la station de Pyrénées 2000, face à l'étang du Ticou, vous pouvez facilement rejoindre les pistes de ski de fond, les itinéraires raquettes, et la zone d'orientation.

LES ÉQUIPEMENTS

- Chambres à partager de 4 places , toutes équipées de sanitaires complets (douche, lavabo, WC)
- Grande terrasse panoramique
- Bibliothèque - ludothèque
- Salon avec coin cheminée
- Salle de jeux
- Salle d'activités 200m²
- Terrain de volley
- Terrain de pétanque

Publics accueillis : du primaire au lycée



ACCÈS

Train : gares de Latour de Carol ou de Bolquère.

Route : RN20 ou A61: Foix, tunnel du Puymorens / RN116 : Perpignan et Prades.



DOMAINE SKIABLE

- Domaines nordique et alpin de Pyrénées 2000- Font Romeu.



LES PLUS

- Animations nombreuses et variées.
- Station de ski de Pyrénées 2000 à proximité.



HIVER

AUTRES ACTIVITES

Visite de ferme
Bains d'eau chaude
naturels
Train Jaune

ACTIVITÉS SPORTIVES

Ski de fond / Ski alpin / Raquettes / Biathlon
Luge / Balade en chien de traîneau

SKI ET MÉTIERS DE LA MONTAGNE

5 jours - 4 nuits

à partir de
**340 €*
par enfant**

Une approche de l'économie montagnarde avec les différents métiers traditionnels ou ceux liés au tourisme : rencontre avec un agriculteur, un pisteur, visite de l'usine à neige, connaissance de la neige et des avalanches...

Et, pour profiter de la glisse : 3 séances de 2h de ski alpin encadrées par des moniteurs.trices de l'ESF.



PRINTEMPS / AUTOMNE

AUTRES ACTIVITES

Astronomie
Bains d'eau chaude
naturels
Fours solaires
Train Jaune

ACTIVITÉS SPORTIVES

Course d'orientation / VTT / Canoë-kayak
Tir à l'arc / Accrobranche / Escalade
Spéléologie / Biathlon / Canyoning

MONTAGNE ÉNERGIES

5 jours - 4 nuits

à partir de
**295 €*
par enfant**

Ce séjour a pour but de faire découvrir le milieu montagnard, sa beauté, et de faire prendre conscience de son équilibre et de sa fragilité. A travers des activités sportives, des visites et des ateliers, nous cherchons à faire émerger des solutions au problème de l'énergie et à provoquer une réflexion sur l'évolution nécessaire de nos modes de vie.



* Hébergement, pension complète, activités

Informations et contact : reservations@ancef.com - 04 76 46 60 46



L'HÉBERGEMENT

LA SITUATION

La Maison de Matemale est située à 1500 m d'altitude, au cœur du parc naturel régional des Pyrénées catalanes, sur le plateau du Capcir. Le Capcir est un plateau d'altitude couvert de forêts et de lacs où la notion de vallée n'existe pas, un paysage que vous ne retrouverez pas ailleurs dans les Pyrénées !

Riches d'un patrimoine naturel et d'une Histoire exceptionnels, les Pyrénées Catalanes disposent d'une offre quasi-infinie de possibilités en terme d'activités de plein air ou culturelles, en toute saison.

LES ÉQUIPEMENTS

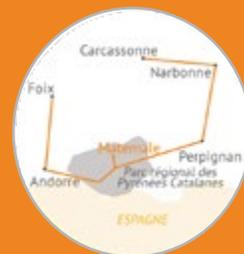
- 14 chambres de 2 à 5 couchages avec sanitaires individuels (douche, lavabo, WC).
- Grande salle de restauration
- Espace salon/bar avec cheminée
- Baby foot, TV, accès wifi
- Local et matériel de ski



ACCÈS

Train : gares de Perpignan ou de Latour de Carol, puis bus.

Route : RN20 ou A61: Foix, tunnel du Puymorens / RN116 : Perpignan et Prades.



DOMAINE SKIABLE

- Domaine nordique du Capcir
- Domaines alpins des Angles ou de Formiguères (5 min).



LES PLUS

- Animations de soirée
- Station de ski des Angles à proximité.



HIVER

ACTIVITÉS SPORTIVES

Ski de fond / Ski alpin / Raquettes / Biathlon
Luge / Balade en chien de traîneau

SKI DE FOND ET RAQUETTES

5 jours - 4 nuits

à partir de
260 €*
par enfant

Un programme équilibré entre activités nordiques à la découverte de la nature environnante, et visites.



PRINTEMPS / AUTOMNE

ACTIVITÉS SPORTIVES

Course d'orientation / VTT / Canoë-kayak
Tir à l'arc / Accrobranche / Escalade
Spéléologie / Biathlon / Canyoning

COCKTAIL MULTI-ACTIVITÉS

5 jours - 4 nuits

à partir de
260 €*
par enfant

Les possibilités d'activités sont infinies à Matemale !
Contactez nous pour construire le séjour sur vous souhaitez.



* Hébergement, pension complète, activités

Informations et contact : reservations@ancef.com - 04 76 46 60 46



Montagnes Au Naturel, c'est aussi :

Des Séjours Groupes Adultes

Nos offres de séjours de groupe sont conçues pour les petits et les grands groupes, pour les familles, les amis, les clubs de randonnée, les associations ou les entreprises.

Pour des groupes constitués d'un **minimum de 10 personnes**, nous étudions avec vous des formules adaptées à vos envies et à votre budget. Nous vous proposons une expérience de montagne inoubliable en combinant des activités de plein air, des paysages à couper le souffle et des moments de détente.

Nos séjours de groupe incluent l'hébergement en gîte, chalet ou en village vacances, la restauration, l'encadrement par des guides professionnels passionnés et des activités adaptées à vos envies et votre niveau.

Des Séjours Individuels

Que vous décidiez de partir en solo, en couple ou en famille, vous trouverez LE séjour qui vous correspond.

Grâce à notre cœur de métier, l'encadrement d'activités sportives, nous proposons une grande variété de séjours actifs, adaptés à tous les niveaux et à tous les goûts.

Spécialistes des activités nordiques, nous nous attachons particulièrement à vous faire découvrir, ou à vous offrir la possibilité de vous perfectionner en ski de fond, ski nordique, marche nordique, biathlon, randonnée pédestre, raquettes à neige, skating,...La grande majorité de nos séjours intègrent donc au moins l'une de ces pratiques, soit de façon exclusive, soit sur le principe du «multi-activités». Nous proposons également des séjours à thèmes alliant par exemple randonnée et aromathérapie, danse ou yoga.

Tous nos séjours sont en formule tout compris incluant l'hébergement dans nos maisons, la restauration, le programme d'activités sportives, l'encadrement par des moniteurs diplômés et le prêt du matériel nécessaire aux activités si besoin.



Notre équipe est à votre disposition pour l'organisation de vos séjours !

Ils sont partis avec Montagnes Au Naturel :

« Nous avons passé un excellent séjour même si la neige n'était pas au rendez-vous. Les enfants étaient ravis de toutes les activités. Nous recommanderons le centre à nos collègues. »

Ecole maternelle de Chaussin

« Nous sommes ravis de notre séjour ! L'hébergement et les repas étaient tops ! Tout le monde s'est régalé ! Rien à redire sur les cours et sur les encadrants... un séjour parfait !!! »

Lycée Jules Renard

« Le séjour a été parfait en tout point : moniteurs, maison, repas, personnel sur place et la météo !

Nous sommes enchantées d'avoir passé cette semaine et j'ai même réfléchi ce week-end pour revenir dans deux ans avec des élèves plus grands [...] Bref : à refaire sans hésiter !

Je vous remercie en tout cas pour votre gentillesse et votre disponibilité. Je ne me suis jamais sentie seule et vous êtes d'une écoute remarquable.

Mes collègues qui viendront en janvier 2024 vont avoir bien de la chance ! Je vais me glisser dans leur valise ! »

Ecole élémentaire Paul Verlaine

www.montagnesnaturel.com
reservations@ancef.com
04 76 46 60 46

Conformément à l'article R. 211-12 du Code du Tourisme, les extraits suivants sont intégralement reproduits :

Article R211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;
- 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10

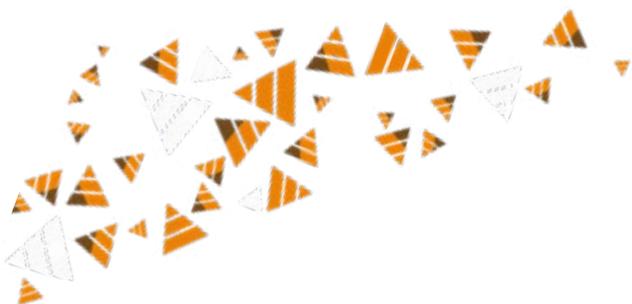
Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
 - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.
- Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.



1 - Réserve et Inscription

L'inscription ou versement d'un acompte à l'un des voyages ou séjours Montagnes au Naturel implique l'acceptation des conditions de vente détaillées dans ce document.

Les réservations de séjours peuvent se faire par mail, par téléphone ou en ligne sur www.montagnesnaturel.com. Une fois votre demande de réservation effectuée, votre séjour ne sera confirmé qu'après vérification des disponibilités, (sous 48h) et réception d'un acompte de 25%.

Le solde devra nous être versé au plus tard 21 jours avant le début du séjour, sans rappel de notre part. Nous nous réservons le droit de disposer de la place d'une personne qui n'aurait pas réglé le solde de son inscription dans ces délais, et ce, sans indemnité.

Il n'est pas envoyé accusé de réception du versement du solde.

En cas d'inscription à moins de 21 jours du début du séjour, la totalité du séjour doit être acquittée.

2 - Conditions d'annulation

Une annulation, quelle qu'en soit la date, ne dispense pas du paiement intégral des sommes dont vous êtes redevable. Toute modification ou annulation doit parvenir par courrier à l'association (le cachet de la poste faisant foi).

En cas d'annulation du client, les frais suivants seront appliqués :

- plus de 45 jours avant le début du séjour : le montant de l'acompte soit 25%.
- de 45 à 30 jours : 40% du montant du séjour.
- de 29 à 21 jours : 60% du montant du séjour.
- de 20 à 8 jours : 75% du montant du séjour
- de 7 à 4 jours : 90 % du montant du séjour.
- moins de 72h avant le départ : 100 % du montant du séjour.

De notre part : L'ANCEF se réserve le droit d'annuler un départ si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, ou par suite de conditions particulières (sécurité des voyageurs incertaine, force majeure, etc). Dans le cas d'une annulation pour nombre insuffisant de participants, L'ANCEF pourra vous proposer un séjour équivalent ou bien l'annulation du séjour. Celle-ci interviendra au plus tard 21 jours avant le début du séjour. Dans tous les cas, les participants se verront intégralement remboursés des sommes versées, mais ne pourront en aucun cas prétendre à une indemnité. Une solution de remplacement pourra également leur être proposée.

3 - Assurance-annulation

Elle doit impérativement être souscrite au moment de l'inscription. Son coût est de 4% du montant du séjour pour l'annulation-interruption-rapatriement de séjour. Elle vous remboursera des retenues indiquées au chapitre précédent. Renseignements complets et conditions du contrat sur demande. Si vous ne souscrivez pas l'assurance annulation vous accepterez de garder à votre charge les retenues prévues au contrat.

4 - Bagages

Chaque participant a la responsabilité de ses propres bagages.

5 - Tarifs

Les tarifs indiqués sont des forfaits tout-compris et ne peuvent donner lieu à aucune déduction pour non-consommation ou non-utilisation des prestations prévues.

Aucun remboursement n'est accordé en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

Tous les prix indiqués sont calculés sur la base des tarifs, du taux de change et de la fiscalité en vigueur à la date de création du séjour. Ils sont susceptibles de subir des variations en cas d'évolution sensible de l'un des facteurs ayant servi de base à leur élaboration.

Les prix ne comprennent pas, sauf indication contraire sur votre confirmation ou facture :

- le transport de votre domicile au lieu du séjour ou au lieu de rendez-vous pour les voyages,.
- les dépenses à caractère personnel,
- les mentions indiquées le cas échéant sur les brochures et fiches techniques,
- l'assurance annulation,
- l'adhésion ou Passeport Montagne,
- la taxe de séjour,
- le montant de la redevance ski de fond ou autres redevances.

6 - Responsabilité

L'ANCEF agit en qualité de mandataire de ses centres, et ne peut être confondue avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre, en particulier pour la non-exécution du contrat de leur part. Les centres étant seuls décideurs dans l'organisation pratique des séjours, toute modification dans les prestations, itinéraires, programmes, etc... leur est seul imputable. La sécurité des activités organisées par le centre Ancef est conditionnée principalement à l'attention que vous porterez à respecter strictement les consignes qui vous seront données pour la préparation et pendant l'activité, mais également à une condition physique et des antécédents médicaux compatibles avec l'activité choisie.

Formalités : les renseignements donnés sur nos fiches techniques concernant les formalités de police, douane et vaccin pour les voyages à l'étranger, doivent être vérifiés par vos soins.

Toutes les informations figurant dans le guide Montagnes au Naturel concernant les services annexes : transport, gare SNCF, navette, etc... sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'évolution. Il vous appartient de les vérifier en prenant contact auprès des compagnies concernées.

7 - Risques

Tout séjour de vacances à dominante sportive comporte une part de risque si minime soit-il. Chaque participant les assume en toute connaissance de cause, et notamment s'assure d'être apte à pratiquer l'activité choisie. Chacun s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir, à l'Ancef, aux différents prestataires ainsi qu'à l'encadrement. Ceci est également valable pour les ayant-droits et les membres de la famille. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'encadrement ; nous ne pouvons être tenus pour responsable des accidents résultant de l'imprudence d'un membre du groupe.

Le manque de neige ou de mauvaises conditions climatiques ne sont pas des raisons valables d'annulation, ni de remboursement. En effet, nos centres prévoient des activités de remplacement.

8 - Animaux

Certains centres Ancef acceptent les animaux de compagnie, d'autres non : il vous appartient de vous renseigner auprès de nos services pour savoir si vous pouvez emmener ou non votre animal favori.

9 - Mineurs

Les centres Ancef ne sont pas en mesure de recevoir des mineurs non accompagnés d'adultes sauf dans le cadre de groupe en centres de vacances.

10 - Adhésion

Les séjours dans les centres Ancef sont ouverts à tous, à condition d'avoir réglé la cotisation annuelle d'un coût de 18 € par personne (36 € pour une famille à partir de 3 personnes, ou 9,50 € pour les jeunes de moins de 16 ans). Pour un 1,50 € de plus pour les jeunes, 2 € à partir de 16 ans et 4 € pour les familles, vous pouvez bénéficier de l'assurance Passeport Montagne (voir ci-dessous). Cette adhésion vous donne la qualité d'adhérent de l'association.

11 - Autres assurances

L'Ancef a souscrit un contrat d'assurance collectif, au profit de ses membres. Cette carte, appelée Passeport Montagne est valable pendant toute la durée de l'adhésion (deux périodes de validité précisées sur le site Internet). Ce contrat vous couvre pour la pratique des loisirs de pleine nature à titre individuel, garantissant :
 - votre responsabilité civile,
 - les frais de recherche et de secours,
 - les frais de premier transport,
 - les frais de rapatriement.
 Il n'est en aucune manière un contrat d'assistance.
 Pour plus d'informations, veuillez vous reporter sur la page www.passeport-montagne.com.

12 - Garanties

L'Ancef est titulaire d'un agrément de tourisme auprès de Atout France, n°IM038100039.
 La garantie financière est assurée par l'Unat - FMS.
 L'assurance responsabilité civile des organisateurs de voyages est assurée par : Les Mutuelles du Mans Assurances - 19 rue Chanzy - 72000 LE MANS.

Montagnes au Naturel 2024 -2025

est une publication de la Fédération Nationale pour le Développement des Sports et du Tourisme en Montagne dite ANCEF

ANCEF, 10 avenue Général Champon - 38000 Grenoble - 04 76 87 81 47 - info@ancef.com

Agréments : tourisme IM038100039 - Jeunesse et Sports 38-06-033

Garant financier : UNAT – 8 rue César Franck – 75015 Paris

Assureur RCP : LXF Assurances - MMA - 31 rue Henri Barbusse - 26000 Valence - N° du contrat 111.515.961.

Directeur de publication : Vincent CHARPENTIER, président de l'ANCEF - **Directrice de rédaction** : Marion PATRY, directrice de l'ANCEF

Assistants de rédaction : Delphine BLANC, Isabelle GLENNAZ, Sophie BROUT

Crédits photos (non contractuelles) :

Maciej Rzeszuto- Gorfer - Getty Images -Pixabay - A.Villecourt - Lionel Pascale- La Drome tourisme- Isabelle Glénaz - Jean-Baptiste Fabry - Léo Gayola - Fabrice Amoros - Chartreuse Tourisme - OT Queyras - G. Vallot - Manosainz - Istock par Webu - Sophie Brout - Les Chalets du Mézenc - Anim'nature - Le Chalet du Ticou - Malik Khélifi - OT Pyrénées 2000 - La Capcinoise - Jean Claude Francès - Espace Mont d'Or et son personnel - Le Duchet - Stéphane Godin - Chalet des Campènes - Olivier Perret - Maison de Gaudissard - Eddy le belge - Olivier Prévosto - Centre La Matrassière - Thomas Martin - La Ruche - La Salle - La Bessannaise - Haute Maurienne Vanoise

Conception et réalisation : ANCEF

Retrouvez tous nos séjours en ligne sur :

www.montagnesnaturel.com

et suivez nous sur



Montagnes Au Naturel, une équipe à votre écoute :



Delphine
Responsable
Réservations



Marion
Directrice



Isabelle
Assistante
de direction



Sophie
Responsable
Communication





Montagnes Au Naturel, un service de l'association ANCEF

Initialement créée pour le développement de la pratique des activités nordiques, l'ANCEF est devenue en 2016 Fédération Nationale pour le Développement des Sports et du Tourisme en Montagne (FNDSTM), dite « ANCEF ». Elle participe activement à la découverte du milieu de la montagne dans son ensemble à travers :



Une offre complète de séjours sportifs individuels et collectifs sur l'ensemble des massifs français et adaptée à chaque demande grâce à son service MONTAGNES AU NATUREL.

www.montagnesau naturel.com



Une assurance pour la pratique des sports de pleine nature tout au long de l'année avec la carte PASSEPORT MONTAGNE proposée à l'ensemble de ses adhérents.

www.passeportmontagne.com



La promotion des activités nordiques auprès du grand public avec l'édition depuis plus de 50 ans d'une revue annuelle, devenue en 2017 « Présence Nordique » avec un tout nouveau design.

Magazine disponible en ligne

www.presence-nordique.com



NOS OBJECTIFS

- ▶ Fédérer, promouvoir et coordonner les acteurs du tourisme avec lesquels nous œuvrons à la découverte du milieu montagnard d'une manière éducative, sportive et ludique pour tous.
- ▶ Agir en faveur de l'égalité pour tous à travers la pratique des sports de pleine nature, notamment celle des activités nordiques.
- ▶ Participer à la protection et à la sauvegarde du patrimoine naturel français.
- ▶ Promouvoir la pratique du sport comme vecteur de santé et de bien-être.
- ▶ Sensibiliser les pratiquants à la recherche d'une sécurité maximale dans les activités de pleine nature.

Assuré ? Rassuré !



L'assurance pour vos sports de plein air
et de montagne

LES AVANTAGES DE PASSEPORT MONTAGNE by ANCEF

- ▶ une assurance couvrant les activités sportives en montagne ou en plein air : randonnée, escalade, ski de fond, ski alpin, raquettes...
- ▶ valable toute l'année, durant vos vacances Montagnes au Naturel et lors de la pratique de vos loisirs individuels en montagne et en plein air
- ▶ valable dans le monde entier

L'ASSURANCE POUR TOUS

Jeune
-16 ans
11 €

Adulte
+16 ans
20 €

Famille
au moins 3 pers.
40 €

VOS GARANTIES



Frais de rapatriement



Frais de recherche, secours, évacuation



Remboursement des frais engagés



Protection juridique

Option garantie complémentaire à 11€



www.passeportmontagne.com

SOUSCRIVEZ EN LIGNE EN 3 CLICS !